



## “Audition rencontre” des musiciens amateurs et chanteurs en formation édition 2024

### Dates importantes

23-02-2024 : date limite de l’envoi des partitions d’accompagnement piano pour les niveaux moyen/supérieur/excellence \*\*

01-03-2024 : FIN des inscriptions

09-03-2024 : répétitions avec piano pour Supérieur et Excellence

16-03-2024 : répétitions avec piano à partir Moyen

17-03-2024 : concours

\*\* passé cette date, la FMLB n’assure plus l’accompagnement piano

Règlement de l’audition individuelle des musiciens amateurs en formation 2024.

Ouvert à tous les musicien(ne)s et chanteuses, chanteurs, choristes de tous âges en formation affiliés à la FMLB, aux académies, ainsi qu’à nos fédérations sœurs de la CMF des Ardennes Françaises et l’union Grand-Duc Adolphe Luxembourg.

1. Les degrés :
  - Préparatoire
  - Inférieur I, II et III
  - Moyen I et II
  - Supérieur I et II
  - Excellence I et II

- 1.1. Les candidats inscrits au degré préparatoire présenteront leurs morceaux **sans accompagnement de piano**. Ceux qui le souhaitent peuvent effectuer leur prestation avec l’aide d’un CD ou autre. L’appareil de diffusion est apporté par le candidat. Les candidats du degré inférieur peuvent présenter l’une des deux œuvres avec accompagnement piano s’ils ambitionnent d’accéder au concours “sonatina” niveau intrada.  
Concernant le degré préparatoire et les degrés inférieurs, il est aussi possible de se présenter en duo ou trio.

- 1.2. Les candidats inscrits au degré moyen présenteront obligatoirement leurs œuvres avec accompagnement de piano. Les candidats bénéficieront **de deux** répétitions avec piano pendant les 15 jours précédant l'audition rencontre.  
Le temps d'interprétation ne sera pas supérieur à 8 minutes. Les candidats pourront se présenter avec leur accompagnateur ou bénéficier de l'accompagnement d'un pianiste mis à leur disposition par la Fédération. Dans ce cas, ils doivent fournir **uniquement par courrier**, à l'administrateur de la FMLB, responsable du concours, (Laura PETIT), une copie lisible de la partition de piano.
  - 1.3. Les candidats inscrits aux degrés Supérieur et Excellence présenteront obligatoirement leurs œuvres avec accompagnement de piano. Les candidats bénéficieront de deux répétitions avec piano. Les lieux et les dates seront communiqués aux candidats trois semaines avant le concours. Le temps d'interprétation ne sera pas supérieur à 12 minutes. Les candidats pourront se présenter avec leur accompagnateur ou bénéficier de l'accompagnement d'un pianiste mis à leur disposition par la Fédération. Dans ce cas, ils doivent fournir **uniquement par courrier**, à l'administrateur de la FMLB, responsable du concours, (Laura PETIT), une copie lisible de la partition de piano.
  - 1.4. Les candidats en percussion des niveaux Supérieurs et Excellence peuvent pour l'une de leurs œuvres, présenter un seul instrument, sans dépasser le temps prévu, 10 minutes pour le Supérieur et 15 minutes pour le niveau Excellence. Les accompagnements avec CD ou autre sont admis pour tous les niveaux. L'accompagnement piano de la FMLB est possible à partir du Moyen I.
  - 1.5. **NOUVEAUTÉ** : il existe dorénavant une catégorie **chant**. Deux niveaux : débutant et avancé. Les participants présenteront deux chants extraits du répertoire classique ou populaire soit en individuel, en duo ou en trio. Pas de cotation, une appréciation sera octroyée par le jury. Les prix décernés idem aux instrumentistes.
2. Les concurrents sont tenus de se présenter avec des partitions originales.  
Les enseignants peuvent **accompagner, accorder, soutenir** leurs élèves avant la prestation ; cependant durant la prestation l'élève doit **prester en soliste**, non accompagné du professeur.
  3. Lors du concours, le candidat doit fournir, pour le jury, deux exemplaires des œuvres jouées.
  4. Les concours sont toujours publics. Ils se déroulent par degré suivant le présent règlement établi par la Fédération Musicale du Luxembourg Belge.
  5. Le jury sera constitué de deux membres minimum dont un spécialiste par instrument. Le jury se réserve le droit d'auditionner tout ou une partie du programme présenté. Le jury peut décider de classer un candidat dans un degré supérieur ou inférieur, en fonction du niveau atteint. Il est demandé au professeur du candidat ou au candidat de faire preuve de discernement et de choisir la catégorie la plus adaptée.
  6. Les décisions du jury sont définitives.
  7. Il est instauré une catégorie "ensemble junior". Les formations de 4,5, 6 participants et plus doivent être composées exclusivement de jeunes musiciens. Un adulte à trois adultes sont admis pour les instruments ténors ou basses.  
Ces ensembles pourront prester devant public et jury pendant +/- 15 minutes avec un programme aux choix. Il n'y aura pas de cotation du jury.  
Un prix d'une valeur de 500€ sur achat de partition sera attribué par tirage au sort s'il y a lieu.
  8. Les concours individuels sont accessibles à tous les élèves présentés par les harmonies, fanfares et brass-bands affiliés à la FMLB, quel que soit leur niveau musical ou le lieu de leur formation musicale, aux élèves

inscrits dans nos académies provinciales et aux candidats présentés par la Confédération Musicale Française des Ardennes (CMF Ardennes), par la Fédération Grand-Duc Adolphe (UGDA), fédérations jumelées à la FMLB. Les instruments joués seront uniquement à vent ou de percussion.

## 9. Cotations

- Préparatoire et inférieur I, II, III.

I Insuffisant  
S Satisfaisant  
B Bien  
TB Très bien  
E Excellent

Ces appréciations peuvent être nuancées par le sigle + ou –.

- Degrés moyen, supérieur, excellence

de 70 à 79 % Satisfaisant  
de 80 à 89 % Distinction  
de 90 à 95 % Grande distinction  
de 96 à 100 % La plus grande distinction

Remarque : 70 % sont requis pour l'accession au degré supérieur, lors d'une audition ultérieure.

A noter qu'un ou plusieurs participants du niveau préparatoire et inférieur peuvent être retenus pour le concours "sonatina" niveau Intrada

## 10. Programme

- Préparatoire : - une œuvre facile au choix du candidat.
- Inférieur I : - Deux études ou deux œuvres au choix. Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", une des deux œuvres avec accompagnement piano, max 5 min.
- Inférieur II : - Deux études ou deux œuvres au choix. Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", une des deux œuvres avec accompagnement piano, max 5 min.
- Inférieur III : - Deux études ou deux œuvres au choix. Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", une des deux œuvres avec accompagnement piano, max 5 min.
- Moyen I : - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano).
- Moyen II : - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano). Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", l'une des deux œuvres avoisinera une durée de 5 à 8 minutes.
- Supérieur I : - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano). Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", l'une des deux œuvres avoisinera une durée de 5 à 8 minutes.
- Supérieur II : - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano). Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", l'une des deux œuvres avoisinera une durée de 6 à 10 minutes.
- Excellence I : - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano). Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale "Sonatina 2024", l'une des deux œuvres avoisinera une durée de 6 à 10 minutes.

- Excellence II : - Une étude technique. - Deux œuvres au choix. (Les deux œuvres avec piano). Dans l'objectif de la sélection pour la demi-finale ou la finale " Sonatina 2024" , l'une des deux œuvres au choix avoisinera une durée de 7 à 12 minutes.

## 11. Inscriptions.

Le droit d'inscription de 10 € (dix euros) est payable au plus tard le 6 mars 2024, par transfert bancaire sur le compte bancaire : IBAN BE45 0014 4043 9589 Code BIC = GEBABEBB de la Fédération Musicale du Luxembourg Belge, avec en communication, le nom du responsable, la société et le nombre de candidats. Si certains documents ou paiement font défaut aux dates précitées, la candidature ne sera plus acceptée.

## 12. Prix

- Chaque candidat reçoit un diplôme.
- Il sera remis un **prix spécial** pour la catégorie des hautbois- bassons, des flûtes, des clarinettes, des saxophones, des petits cuivres, des gros cuivres et des percussions
- Il sera remis un **prix spécial FMLB** pour un candidat toutes catégories et niveaux confondus.
- Chaque candidat reçoit un **cadeau** (pupitre, métronome, accordeur, lampe...)
- **4 prix spéciaux d'une valeur de 500€ chacun**, à valoir sur l'achat de partitions ou d'instruments, seront attribués par tirage au sort à 4 sociétés affiliées à la FMLB uniquement, ayant présenté un ou plusieurs candidats à l'audition rencontre.
- **Un prix spécial d'une valeur de 500 €** sera attribué par tirage au sort uniquement aux sociétés affiliées à la FMLB qui présenteront un ensemble junior. (Cumulable avec le prix individuel).  
**Les chèques seront remis au président, trésorier, secrétaire ou chef.**

## 13. Concours " Sonatina 2024 " Sélection demi-finale (concours à l'échelle Wallonie-Bruxelles)

- Lors de l'audition rencontre des musiciens amateurs en formation, 5 candidats maximum seront sélectionnés. Ces candidats pourront se présenter à la demi-finale "Sonatina 2024" le dimanche 21 avril au conservatoire de Mons
- Lors de cette journée seront sélectionnés le(s) candidats susceptibles de se présenter à la finale "Sonatina National 2023"

Le concours comprend trois catégories : bois, cuivres et percussions.

Chaque catégorie comporte 4 niveaux : « Intrada » , « sonatine » , « sonate » et « concerto » .

Chaque niveau correspond à des degrés d'études en académie de musique ou à un nombre d'années de pratique de l'instrument

- niveau « Intrada » enfant de moins de 12 ans
- niveau "Sonatine" à partir de F5 ou 5 années de pratique de l'instrument (à partir de Moyen II pour les degrés FMLB)
- niveau "Sonate" à partir de Q2, T1 ou 7 années de pratique de l'instrument. (À partir de Supérieur II pour les degrés FMLB)
- niveau "Concerto" à partir de Q4, T3 ou 9 années de pratique de l'instrument. (À partir d'Excellence II pour les degrés FMLB)

Durée du concours « Sonatina » : l'une des deux œuvres présentées au concours FMLB.

- Niveau « Intrada » : max 5 minutes
- Niveau "Sonatine" : de 3 à maximum 8 minutes
- Niveau "Sonate" : de 4 à maximum 10 minutes
- Niveau "Concerto" : de 5 à maximum 12 minutes

Le concours « Sonatina » est ouvert à tous, sans limite d'âge

Les candidats doivent cependant être domiciliés en Fédération Wallonie Bruxelles. Ils doivent être membres effectifs d'une société musicale affiliée à une fédération musicale reconnue par la Fédération Wallonie - Bruxelles (Communauté française). Ils ne peuvent avoir fréquenté, à la date d'inscription, les cours d'un institut supérieur d'enseignement artistique (en Belgique ou à l'étranger).

➤ INSCRIPTION à l'audition rencontre FMLB pour le 01 mars 2024

Responsable du concours : Laura PETIT

Rue Perbal, 44 à B- 6790 AUBANGE GSM : 0495-344 625 Email : [petit-laura@hotmail.com](mailto:petit-laura@hotmail.com)